



# **Objectifs 2000**

## **des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale**

selon l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997  
sur l'organisation du gouvernement  
et de l'administration

(décision du Conseil fédéral du 1<sup>er</sup> mars 2000)

# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	1
---------------------------	---

## **Objectifs 2000 des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale:**

– Chancellerie fédérale .....	2
– Département des affaires étrangères .....	6
– Département de l'intérieur .....	11
– Département de justice et police.....	16
– Département de la défense, de la protection de la population et des sports .....	21
– Département des finances.....	24
– Département de l'économie.....	26
– Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication .....	32

<b>Annexe 1:</b> Les Objectifs du Conseil fédéral en 2000: vue d'ensemble.....	36
--	----

<b>Annexe 2:</b> Les Objectifs du Conseil fédéral en 2000: Objets parlementaires planifiés pour 2000.....	38
--	----

## Introduction

Conformément à l'art. 51 de la LOGA, les départements planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral (programme de la législature, objectifs annuels). La Chancellerie fédérale assiste le gouvernement dans cette tâche de coordination et de planification (cf. art. 30 et 32 LOGA).

La planification des départements ne comprend pas uniquement leurs propres objectifs ; elle doit intégrer les objectifs annuels du Conseil fédéral . Les départements conservent toutefois leur marge de manoeuvre en matière de planification. Ils ont tout loisir de préciser – et surtout de concrétiser – les objectifs du Conseil fédéral, qui forment simplement un cadre, ou de les reprendre. De même, ils sont censés étoffer la liste des objectifs annuels du Conseil fédéral, en lui ajoutant notamment des objets relevant de leur compétence.

Cette adéquation sur le fond ressort de la présentation des objectifs. Pour faciliter la communication aux niveaux gouvernemental et départemental, nous avons adopté une présentation uniforme et synoptique des objectifs des départements et des mesures prévues pour les réaliser, ce qui permet d'avoir rapidement une vue d'ensemble des activités planifiées.

# OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2000

## Chancellerie fédérale

<b>Objectifs pour 2000</b> * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2000	<b>Mesures à prendre en 2000</b>
<b><u>Objectif 1</u></b> * <b>Positionner de manière claire la politique du Conseil fédéral dans le cadre du Programme de la législature 1999-2003</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Présenter, d'ici à la fin mars 2000, le Rapport sur le Programme de la législature</li><li>➤ Formuler ce rapport de manière précise et concise et en faire un outil stratégique</li><li>➤ Présenter, pour la session d'été des Chambres fédérales, une version abrégée du Programme de la législature destinée au public</li></ul>
<b><u>Objectif 2</u></b> <b>Informier et communiquer de manière cohérente, sur la base du Programme de la législature 1999-2003</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Fixer les priorités et élaborer les stratégies correspondantes</li><li>➤ Achever la rédaction du rapport sur l'activité du Conseil fédéral et de l'administration fédérale dans la perspective des votations populaires</li><li>➤ Développer l'offre sur Internet, notamment pour que les conférences de presse données au Palais fédéral soient diffusées en direct</li><li>➤ Réexaminer la politique d'information en cas de crise, comme le réclame la motion Müller (99.3076)</li><li>➤ Former l'état-major Centrale d'information (EM CEN INFO) du Conseil fédéral, en particulier dans les secteurs du travail d'état-major et de la radioactivité</li></ul>

<p><b><u>Objectif 3</u></b></p> <p><b>Programme de la législature / Objectifs annuels / Rapport de gestion : mise en oeuvre des mesures d'évaluation des produits</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en oeuvre, d'ici à la fin août 2000, toutes les mesures d'évaluation des produits</li> <li>➤ Mener, d'ici à la fin mars 2000, au moyen d'un questionnaire standard, une évaluation rapide de la manière d'établir le Programme de la législature, les Objectifs annuels et le Rapport de gestion</li> <li>➤ Créer, d'ici à la fin août 2000, un site Intranet qui simplifiera les échanges avec les Secrétariats généraux, et notamment mettre à la disposition de ces derniers, d'ici à la mi-septembre 2000, les modèles qui leur serviront à établir les Objectifs 2001 et le Rapport de gestion 2000</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 4</u></b></p> <p><b>Lancer le projet « EXE – Informatisation des objets du Conseil fédéral » et définir les processus clés et les processus de soutien</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mettre en place le système EXE ; supprimer petit à petit les instruments et les documents conventionnels</li> <li>➤ Définir tous les processus clés et tous les processus de soutien qu'on trouve à la ChF et éliminer ce qui fait double emploi</li> <li>➤ Analyser les principales étapes de la fourniture, par la ChF, de prestations de services, examiner ce qui peut être amélioré ou simplifié, éliminer ce qui fait double emploi ; les agents (et les services) impliqués dans ces travaux sachant mieux que quiconque comment ils se déroulent, l'apport de chacun d'eux sera évalué par leur responsable hiérarchique lors des entretiens d'appréciation</li> <li>➤ Optimiser la gestion des ressources en fonction des produits clés. Atteindre les objectifs de NOVE-DUE</li> </ul>

<p><b><u>Objectif 5</u></b>  <b>Achever le projet CPO</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Achever, d'ici à la fin mars 2000, la phase projet</li> <li>➤ Faire, d'ici à la fin juin 2000, que tous les nouveaux objets soient conformes aux exigences du CPO</li> <li>➤ Réduire, d'ici à la fin décembre 2000, les retards enregistrés pour le RO et la FF. Les objets devront être disponibles sur le réseau dans les 8 jours qui suivront leur adoption par le CF ; toute dérogation à ce principe devra faire l'objet d'une justification</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 6</u></b>  <b>Achever le projet de réforme du gouvernement et de l'administration et fixer les étapes suivantes de la réforme</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Evaluer le projet, rédiger le rapport final et clore l'opération (en fixant les responsabilités de ceux qui seront chargés de mettre en place les dernières mesures)</li> <li>➤ Achever, d'ici à la fin décembre 2000, la transposition sur le plan du droit (notamment faire entrer en vigueur les nouvelles ordonnances d'organisation et restructurer le droit en question)</li> <li>➤ Formuler, d'ici à la fin septembre 2000, des propositions sur les réformes ultérieures de l'administration</li> <li>➤ Faire approuver, d'ici à la fin octobre 2000, le message portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP)</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 7</u></b>  <b>Formation à la conduite stratégique : réaliser le projet « Formation 1999-2002 »</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rendre opérationnel l'Etat-major central « Instruction stratégique » (composition, fonctionnement, localisation)</li> <li>➤ Etablir et tester les directives sur la gestion du projet d'instruction</li> <li>➤ Exécuter le premier module de gestion des crises (Travail d'état-major et rythme de conduite)</li> <li>➤ Etablir un modèle de coopération entre la FCS et l'OFPER dans le secteur des compétences stratégiques clés</li> <li>➤ Effectuer l'exercice Info/Comm en cas de</li> </ul>

	<p>crise (HERMES-ChF)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Former une équipe de soutien en cas de crise, composée de représentants des départements</li> <li>➤ Achever la phase test de la page d'accueil de la FCS</li> <li>➤ Régler la coopération des cantons, du DDPS et du DFF/OFPER en matière d'instruction</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 8</u></b>  <b>Mettre en oeuvre dans les délais la nouvelle politique du personnel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Informer, d'ici à la fin décembre 2000, le personnel sur la nouvelle LPC, sur le nouveau système d'appréciation et de rémunération et former en conséquence les responsables hiérarchiques, chacun à son niveau</li> <li>➤ Nouveau système de rémunération : fixer et faire connaître, d'ici à la fin décembre 2000, les critères et les directives internes (application, transparence et cohérence)</li> <li>➤ Procéder, à l'aide des nouvelles formules, à l'appréciation du personnel en octobre / novembre 2000</li> <li>➤ Fixation des objectifs : former, d'ici à l'automne 2000, les responsables hiérarchiques sur la manière de formuler lesdits objectifs, de les négocier, de les évaluer et de les contrôler</li> </ul>

# OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2000

## Département des affaires étrangères

<b>Objectifs pour 2000</b> * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2000	<b>Mesures à prendre en 2000</b>
<b><u>Objectif 1</u> *</b> <b>Message concernant l'adhésion à l'ONU – Information du public</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Mener la procédure de consultation concernant le message d'adhésion à l'ONU</li><li>➤ Accompagner le débat parlementaire concernant le message d'adhésion à l'ONU</li><li>➤ Intensifier les efforts d'information sur les activités de la Suisse à l'ONU et sur l'ONU en général, afin de créer dans la population les bases d'un débat nuancé sur l'adhésion</li><li>➤ Mise en œuvre du concept d'information relatif à l'adhésion de la Suisse à l'ONU</li></ul>
<b><u>Objectif 2</u> *</b> <b>Application des accords sectoriels bilatéraux conclus avec l'UE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Achèvement de la procédure d'approbation interne des accords sectoriels et ratification aussi rapide que possible des accords par la Suisse</li><li>➤ Accompagnement de la procédure d'approbation externe des accords sectoriels au Parlement européen et – pour l'accord sur la libre circulation des personnes – dans les parlements des Etats membres de l'UE</li><li>➤ Intensification de l'information au public sur le contenu des sept accords</li><li>➤ Soutien des cercles intéressés s'agissant de la mise en œuvre des accords</li></ul>



<p><b><u>Objectif 3</u> *</b></p> <p><b>Participation aux efforts internationaux visant une stabilisation durable de la situation dans les Balkans</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Poursuite des instruments du DFAE pour la stabilisation et la reconstruction de la région (coopération technique, aide humanitaire, programme d'aide au retour au Kosovo et politique de paix)</li> <li>➤ Poursuite de l'engagement de spécialistes suisses dans les structures et missions internationales de stabilisation et de maintien de la paix</li> <li>➤ Participation active aux tables de travail du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est; participation à des projets</li> <li>➤ Maintien de la présence suisse dans les activités internationales en Serbie (hors Kosovo) et au Monténégro</li> <li>➤ Coordination des mesures restrictives contre le régime de Belgrade avec les principaux partenaires de la Suisse</li> <li>➤ Mise en œuvre des capacités obtenues grâce à l'implantation de nouvelles représentations suisses à Skopje et à Pristina</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 4</u> *</b></p> <p><b>Création de l'organisation « Présence Suisse » (PRS) qui succédera à la COCO</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation du message du Conseil fédéral sur la réorientation et le renforcement de la COCO et de la loi fédérale sur la promotion de l'image de la Suisse à l'étranger au Conseil des Etats (2ème Chambre) lors de la session de mars 2000</li> <li>➤ Préparation et adoption de l'ordonnance du Conseil fédéral sur la promotion de l'image de la Suisse à l'étranger</li> <li>➤ Constitution de la Commission PRS et du bureau (y compris recrutement du personnel supplémentaire nécessaire)</li> <li>➤ Lancement du programme d'action USA, mise en place de la structure d'organisation et de la logistique)</li> </ul>

<p><b><u>Objectif 5</u> *</b></p> <p><b>Création, dans le secteur de la promotion de la paix, d'un corps d'experts civils volontaires – Rédaction du rapport « Sécurité et développement durable »</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elaboration d'un plan d'action pour la création d'un corps d'experts civils de la paix. Ce document doit notamment exposer les modalités de recrutement, de formation et de suivi des experts afin de pouvoir faire face rapidement et efficacement aux besoins internationaux, en concertation avec l'ONU et l'OSCE. Mise en application de ce plan d'action</li> <li>➤ Elaboration d'un rapport sur la sécurité et le développement durable (IDARio)</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 6</u></b></p> <p><b>Promotion de la prévention et de la résolution de conflits, en collaboration avec d'autres pays intéressés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renforcement des capacités de traitement des conflits en Suisse, à la fois au sein de l'administration fédérale et par le développement de partenariats entre le secteur public et le secteur privé</li> <li>➤ Organisation d'une conférence ministérielle sur la sécurité humaine dans le prolongement du processus de Lysøen, en mai 2000 à Lucerne</li> <li>➤ Participation à la deuxième conférence des Etats parties à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, en septembre 2000 à Genève; poursuite des efforts déployés dans le cadre d'actions de lutte contre les mines antipersonnel, en particulier par le soutien apporté à des projets de déminage et aux mesures de mise en oeuvre du « Framework » stratégique pour l'aide aux victimes des mines</li> <li>➤ Participation à la préparation de la Conférence de l'ONU sur les armes légères, qui se tiendra en 2001; mesures contre la prolifération des armes légères dans le cadre d'organisations régionales telles que l'OSCE et l'EAPC</li> <li>➤ Participation aux négociations sur un protocole additionnel à la Convention sur les armes biologiques; campagne pour le siège à Genève de la future Organisation sur les armes biologiques, entre autres par la publication d'une brochure sur « Genève et le désarmement »</li> <li>➤ Examen des positions suisses sur le désarmement nucléaire; interventions à la conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération</li> </ul>

	des armes nucléaires
<p><b><u>Objectif 7</u></b></p> <p><b>Engagement pour les droits de l'homme et promotion du droit international humanitaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Dialogues « droits de l'homme » bilatéraux: consolidation et approfondissement après évaluation</li> <li>➤ Observateurs des droits de l'homme: formation (deux cours à Genève), engagement selon besoins et possibilités, évaluation de la phase pilote de deux ans et décision sur la manière de poursuivre le projet</li> <li>➤ Préparatifs en vue de l'adoption des Protocoles facultatifs à la Convention des droits de l'enfant et à la Convention de l'ONU contre la torture, ainsi qu'en vue de la ratification du Protocole facultatif I au Pacte sur les droits civils et politiques</li> <li>➤ Mandat « dimension humaine » dans le cadre du Processus de paix au Proche-Orient: participation au processus multilatéral (en particulier promotion des droits de l'homme et de la compréhension interculturelle), soutien à des projets par le crédit ad hoc et mise en œuvre d'activités dans le cadre du mandat</li> <li>➤ Préparatifs en vue de la ratification du statut de la Cour pénale internationale: élaboration et présentation du Message</li> <li>➤ Promotion et approfondissement de l'intégration du droit international humanitaire dans le cadre de l'«EAPC/PfP» : préparation et mise en œuvre d'activités et de séminaires, en tenant particulièrement compte de questions actuelles (standards au sein de forces armées multinationales; doctrine; exécution des peines) et contribution à l'approfondissement du droit international humanitaire dans les centres de formation « PfP »</li> </ul>

<p><b><u>Objectif 8</u></b></p> <p><b>Coopération au développement: réalisation de l'évaluation de la coopération suisse par le Comité d'Assistance au Développement (CAD) de l'OCDE, avant tout en ce qui concerne la cohérence dans les rapports entre la Suisse et les pays en voie de développement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Participation substantielle de l'office compétent à la rédaction et à la finalisation du memorandum du CAD</li> <li>➤ Organisation et déroulement efficace des visites sur le terrain de l'équipe d'examineurs</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 9</u></b></p> <p><b>Renforcement de la présence des Suisses dans les organisations internationales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Constitution d'un réseau de correspondants au sein de l'administration fédérale</li> <li>➤ Prospecter les organisations intergouvernementales, en priorité celles où les Suisses sont peu nombreux, et contacter les Suisses qui y travaillent</li> <li>➤ Faire connaître les possibilités de placement, en priorité aux offices fédéraux et aux universités</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 10</u></b></p> <p><b>Promotion de la place de la Suisse et de Genève comme centre d'organisations et de conférences internationales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présentation aux Chambres fédérales du Message sur la continuation des mesures financières en faveur des organisations internationales à Genève, adoption des lois proposées</li> <li>➤ Solution aux problèmes actuels de locaux (Union interparlementaire, Organisation mondiale du commerce, ONUSIDA)</li> <li>➤ Promotion de la Maison internationale de l'environnement</li> <li>➤ Soutien aux conférences internationales à Genève (notamment session spéciale de l'AG de l'ONU sur le développement social en juin 2000)</li> </ul>

# OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2000

## Département de l'intérieur

<b>Objectifs pour 2000</b> * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2000	<b>Mesures à prendre en 2000</b>
<p><b><u>Objectif 1</u></b> *</p> <p><b>Mise en oeuvre de la loi sur l'aide aux universités (LAU) et de la loi sur la recherche et préparation de nouvelles bases constitutionnelles et de nouvelles réformes dans le domaine des hautes écoles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Mettre en oeuvre les contributions liées aux projets, en collaboration avec la Conférence universitaire suisse (Campus Virtuel, promotion de l'égalité des chances entre femme et homme dans le domaine universitaire, promotion de la relève, mise en place d'un réseau suisse pour l'innovation (RSI), développement d'un réseau d'information des universités suisses (SWITCHng), projets de coopération entre les différentes universités cantonales)</li><li>➤ Conclure une convention de coopération Confédération-cantons dans le domaine des hautes écoles universitaires</li><li>➤ Institutionnaliser un organe pour l'accréditation et l'assurance-qualité</li><li>➤ Introduire des conventions de prestations pour les institutions conformément à la LAU (IUHEI, CSP, Institut Kurt Bösch, IUED)</li><li>➤ Conclure une convention de prestations avec la fondation Science et Cité</li><li>➤ Evaluer et optimiser les conventions de prestations avec le Fonds national suisse de la recherche scientifique, les quatre académies et les institutions qui bénéficient du soutien de la Confédération en vertu de la loi sur la recherche</li><li>➤ Réformer le Conseil suisse de la science et de la technologie</li><li>➤ Créer des bases de décision pour la mise en place de la première série des pôles de recherche nationaux dans le domaine des hautes écoles universitaires</li><li>➤ Entamer les travaux relatifs à un projet</li></ul>

	<p>d'article constitutionnel sur les hautes écoles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Préparer un message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur les Ecoles polytechniques fédérales</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 2</u> *</b></p> <p><b>Intégration de la Suisse dans la coopération internationale en matière d'éducation et de recherche</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Préparer les négociations visant la participation intégrale de la Suisse aux programmes d'éducation et de recherche de l'UE et mettre en place une structure d'appui</li> <li>➤ Mettre au point une conception générale de politique extérieure en matière de sciences</li> <li>➤ Renforcer le réseau des conseillers scientifiques</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 3</u> *</b></p> <p><b>Mise en oeuvre du mandat constitutionnel dans le domaine de la statistique et développement des bases statistiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adopter le programme pluriannuel de la statistique fédérale 1999-2003</li> <li>➤ Objectifs essentiels pour 2000 (d'après le programme pluriannuel 1999-2003):             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Réaliser le recensement 2000 (jour de référence: 5 décembre)</li> <li>– Développer la statistique de la santé et celle de la sécurité sociale</li> <li>– Introduire l'indice des prix à la consommation révisé (IPC 2000)</li> <li>– Réviser le Registre des entreprises et des établissements (REE 2000) qui servira de base pour mener des enquêtes auprès des entreprises</li> </ul> </li> <li>➤ Ouvrir la procédure de consultation relative à la loi sur l'harmonisation des registres administratifs</li> <li>➤ Mettre en vigueur l'ordonnance sur la tenue d'un registre des bâtiments et des logements. Mettre ce registre au point en collaboration avec les cantons</li> <li>➤ Réalisation d'un «peer review» du système de la statistique publique de la Suisse par des experts étrangers</li> <li>➤ Elaborer les bases décisionnelles concernant le futur statut de l'OFS (p. ex. office GMEB)</li> </ul>

<p><b><u>Objectif 4</u> *</b></p> <p><b>Maintien du niveau des prestations de la prévoyance VSI</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soumettre les messages relatifs à la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS et à la 1<sup>e</sup> révision de la LPP. Points essentiels: retraite flexible et maintien du pouvoir d'achat des rentes de l'AVS et de l'AI</li> <li>➤ Ouvrir une procédure de consultation concernant la deuxième partie de la 4<sup>e</sup> révision de l'AI. Points essentiels: introduction d'une prestation d'assistance et création de mesures d'incitation concernant l'intégration professionnelle des personnes handicapées</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 5</u> *</b></p> <p><b>Amélioration des instruments de maîtrise des coûts et instauration d'une transparence en matière de coûts dans l'assurance-maladie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rédiger le message relatif à une révision partielle de la LAMal sur la question du financement des hôpitaux</li> <li>➤ Adopter au niveau de l'ordonnance des dispositions qui introduisent un nouveau modèle de rémunération des pharmaciens</li> <li>➤ Adopter l'ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations</li> <li>➤ Préparer la décision nécessaire à l'introduction de Tarmed</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 6</u> *</b></p> <p><b>Prévention de la dépendance et promotion de la santé publique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elaborer le message relatif à la révision de la loi sur les stupéfiants</li> <li>➤ Réglementer la culture et le commerce de cannabis au niveau de l'ordonnance</li> <li>➤ Soumettre le programme national de prévention du tabagisme 2001-2006 pour approbation au Conseil fédéral et le présenter au public</li> <li>➤ Consolider la politique des quatre piliers dans le domaine des drogues illégales en assurant l'existence de thérapies visant l'abstinence et en coordonnant les diverses mesures</li> <li>➤ Préparer une campagne visant à augmenter le taux de vaccination de la population suisse, en collaboration avec les cantons et la Fondation de promotion de la santé de manière à ce qu'elle puisse être lancée en 2001</li> <li>➤ Entreprendre les travaux préparatoires à la création d'un observatoire de la santé et poursuivre le dialogue avec les cantons en vue d'une politique nationale en matière de santé</li> </ul>

<p><b><u>Objectif 7</u></b> <b>Développement de la médecine humaine</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Préparer les ordonnances relatives à la loi sur les produits thérapeutiques et à l'Institut suisse des produits thérapeutiques</li><li>➤ Préparer les ordonnances d'exécution de la loi sur les substances chimiques</li><li>➤ Mettre en vigueur les dispositions en matière de xénotransplantation</li><li>➤ Mettre au point la formation de base des professions médicales académiques une fois la procédure de consultation réalisée et l'intégrer dans un projet de loi unique avec la loi sur la formation continue des professions médicales académiques. Ce projet de loi devrait être prêt fin 2000</li><li>➤ Entamer les travaux concernant une loi sur la recherche sur l'être humain</li></ul>
<p><b><u>Objectif 8 *</u></b> <b>Promotion de la culture suisse et de la cohésion nationale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Message et projet de loi sur les langues</li><li>➤ Message relatif à la révision de la loi sur le cinéma</li><li>➤ Message relatif à la loi fédérale sur la création de la fondation Musée national suisse</li><li>➤ Message relatif à la création d'une fondation fédérale de la photographie</li><li>➤ Réviser l'ordonnance sur la protection des beaux-arts par la Confédération</li><li>➤ Réviser l'ordonnance sur l'encouragement et le développement des arts appliqués</li><li>➤ Ouvrir la procédure de consultation relative à la ratification de la Convention de l'UNESCO de 1970 pour la lutte contre les transferts illégaux de biens culturels et à la loi fédérale sur le transfert des biens culturels</li></ul>



<p><b><u>Objectif 9</u></b> <b>Amélioration de l'égalité effective entre femme et homme</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Publier et mettre en oeuvre le rapport sur l'évaluation quantitative des aides financières selon la LEg</li><li>➤ Appuyer les différents destinataires dans la mise en oeuvre du «Plan national d'action» pour l'égalité entre femmes et hommes</li><li>➤ Réaliser une étude pilote sur les instruments pratiques nécessaires à la mise en oeuvre de l'approche intégrée de l'égalité</li><li>➤ Elaborer et mener une campagne sur la conciliation des activités familiales et des activités professionnelles</li></ul>
<p><b><u>Objectif 10</u></b> <b>Mise en oeuvre de la loi fédérale sur l'archivage et conservation des fonds d'archives</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Edicter des instructions concernant les organes n'appartenant pas à la Confédération qui sont tenus d'archiver leurs documents</li><li>➤ Elaborer les plans concernant la marche à suivre et conclure des accords sur la gestion des documents conformément aux directives à l'intention de tous les services fédéraux concernés</li><li>➤ Conclure des accords sur l'archivage avec les principaux établissements autonomes</li><li>➤ Informer les services tenus d'archiver dorénavant leurs documents conformément à la LAr des prescriptions en la matière</li><li>➤ Mettre en service, à titre d'essai, l'installation de désacidification du papier de Wimmis</li></ul>

# OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2000

## Département de justice et police

<b>Objectifs pour 2000</b> * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2000	<b>Mesures à prendre en 2000</b>
<p><b><u>Objectif 1</u></b> *</p> <p><b>Poursuite des travaux sur la réforme des institutions de l'Etat et mise en oeuvre de la réforme de la justice</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Le message relatif à la loi fédérale sur le Tribunal fédéral ainsi qu'à la législation concernant les autorités judiciaires fédérales précédant le Tribunal fédéral (droit administratif et pénal) est adopté</li><li>➤ Le Conseil fédéral arrête les grandes lignes à appliquer pour l'élaboration du message concernant la réforme des institutions de direction de l'Etat</li><li>➤ Le Conseil fédéral prend acte des résultats de la consultation sur le régime de la transparence et définit la procédure à suivre</li></ul>
<p><b><u>Objectif 2</u></b> *</p> <p><b>Poursuite des efforts visant à améliorer l'exécution des décisions et à stabiliser les dépenses dans le domaine de l'asile et des réfugiés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Mise en pratique d'une politique systématique des retours</li><li>➤ Les questions relatives aux coûts, aux structures incitatives et aux bases légales de l'interdiction de travail pour les personnes du domaine de l'asile sont réexaminées et des propositions concrètes sont soumises</li></ul>
<p><b><u>Objectif 3</u></b> *</p> <p><b>Nouvelle orientation de la politique en matière de migration, en particulier en ce qui concerne l'application des accords bilatéraux et le renforcement de la politique d'intégration</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Ouverture de la consultation relative à la loi sur les étrangers (révision totale de la LSEE)</li><li>➤ Entrée en vigueur de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers et adaptation des structures nécessaires</li><li>➤ Préparation des dispositions d'exécution et des directives en vue de la mise en oeuvre de la libre circulation des personnes</li></ul>

<p><b><u>Objectif 4</u></b>  <b>Les travaux préparatoires relatifs au nouveau projet de naturalisation facilitée sont terminés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le rapport concernant le nouvel article constitutionnel sur la naturalisation des étrangers et des étrangères nés et élevés en Suisse est disponible</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 5</u></b>  <b>Poursuite des démarches en vue d'intensifier la coopération judiciaire et policière avec les Etats de l'UE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les accords avec les pays voisins qui ne sont pas encore été ratifiés sont prêts à l'être</li> <li>➤ Les contacts avec les pays limitrophes, établis lors de la rencontre du Bürgenstock, et avec les autres Etats européens sont intensifiés afin de parvenir à un rapprochement de la Suisse avec l'espace de liberté, de sécurité et de justice européen</li> <li>➤ L'accord de coopération avec EUROPOL concernant en particulier le détachement d'un agent de liaison auprès de cette organisation est signé</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 6 *</u></b>  <b>Extension du réseau des accords internationaux en matière d'entraide judiciaire et de coopération dans le domaine du crime organisé</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le message concernant l'accord avec la Hongrie en matière de lutte contre le crime organisé est adopté</li> <li>➤ Le message concernant l'accord d'entraide internationale en matière pénale avec Hong-Kong est adopté</li> <li>➤ Le message concernant l'accord d'entraide internationale en matière pénale avec l'Egypte est adopté</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 7</u></b>  <b>Les mesures relatives au renforcement de la sûreté intérieure seront reconduites</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les travaux de réalisation du projet sur l'efficacité ont démarré</li> <li>➤ Le Conseil fédéral a pris acte du premier rapport USIS sur l'analyse de la situation actuelle (Réexamen du système de sûreté intérieure) et la CCDJP a pris position</li> <li>➤ L'exploitation, à titre provisoire, de la banque de données de profils ADN a débuté et le message complémentaire concernant la base légale formelle est adopté*</li> <li>➤ L'office central « Italie » est mis en place</li> <li>➤ Le message sur la révision partielle du droit pénal en matière sexuelle est adopté*</li> <li>➤ Le message concernant la loi sur les docu-</li> </ul>

	<p>ments d'identité est adopté*</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'avant-projet et le rapport explicatif concernant l'uniformisation du droit de la procédure pénale sont disponibles</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 8</u></b>  <b>Les mesures visant à améliorer les conditions-cadres juridico-économiques sont reconduites et étendues.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le message concernant la loi sur la fusion est adopté*</li> <li>➤ Le message concernant la révision de la loi sur le contrat d'assurance et de la loi sur la surveillance des assurances est adopté*</li> <li>➤ La loi sur les maisons de jeu et les ordonnances s'y rapportant entrent en vigueur; le secrétariat de la Commission fédérale des maisons de jeu et la commission de recours en matière de maisons de jeu sont mis en place</li> <li>➤ La consultation relative à une loi fédérale sur la signature électronique et les adaptations nécessaires du droit privé aux exigences du commerce électronique est ouverte</li> <li>➤ Il est pris acte des résultats de la consultation relative au droit sur l'établissement des comptes et la marche à suivre est définie</li> <li>➤ Il est pris connaissance des résultats de la consultation concernant la révision du droit de la Sàrl et la marche à suivre est définie</li> <li>➤ Le message relatif à la loi sur la protection du design est adopté*</li> <li>➤ La consultation relative à la révision partielle de la loi sur les brevets en ce qui concerne la protection juridique des inventions biotechnologiques est achevée</li> <li>➤ Les décisions préliminaires relatives à l'étendue de la révision de la loi sur les loteries sont arrêtées</li> <li>➤ La consultation relative l'uniformisation du droit de la responsabilité civile est ouverte</li> </ul>

<p><b><u>Objectif 9</u></b></p> <p><b>Mise en oeuvre de l'examen des structures de l'OFP, de l'analyse des fonctions connexes OFE/ODR ainsi que de NOVE IT au sein du DFJP</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les nouvelles structures dans le domaine de la police sont réalisées</li> <li>➤ Les fonctions connexes de l'OFE et de l'ODR ont été analysées et le plan de réalisation est élaboré</li> <li>➤ La structure organisationnelle du Centre de service informatique du DFJP est opérationnelle et les transferts de personnel qui en découlent sont achevés</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 10</u></b></p> <p><b>Poursuite de l'élaboration de solutions à des questions juridiques d'importance fondamentale pour la politique sociale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le message relatif à l'initiative populaire « Droits égaux pour les personnes handicapées » est adopté*</li> <li>➤ Le message concernant la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur les droits de l'Homme et la biomédecine ainsi que du protocole additionnel portant interdiction du clonage d'êtres humains est adopté*</li> <li>➤ Il est pris connaissance des résultats de la consultation relative au rapport sur la situation juridique des couples homosexuels et la marche à suivre est définie</li> <li>➤ Il est pris connaissance des résultats de la consultation concernant l'analyse génétique humaine et la marche à suivre est définie</li> <li>➤ La marche à suivre dans le domaine de l'euthanasie est définie</li> <li>➤ Le message concernant l'initiative populaire « Pour la mère et l'enfant – pour la protection de l'enfant à naître et pour l'aide à sa mère dans la détresse » est adopté</li> <li>➤ Il est pris connaissance du troisième rapport sur l'aide aux victimes et la marche à suivre concernant la révision de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions est définie</li> </ul>

<p><b><u>Objectif 11</u></b> <b>Autres projets législatifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ La consultation relative à une loi fédérale sur les fonds en déshérence est ouverte</li><li>➤ Le message concernant la révision partielle du CC (informatisation des registres de l'état civil) est adopté*</li></ul>
--	---

# OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2000

## Département de la défense, de la protection de la population et des sports

<b>Objectifs pour 2000</b> * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2000	<b>Mesures à prendre en 2000</b>
<p><b><u>Objectif 1</u> *</b></p> <p><b>La mise en œuvre du Rapport sur la politique de sécurité 2000 est en cours. Les travaux portant sur la définition de l'armée XXI se déroulent comme prévu</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Le plan directeur de l'armée a été présenté; le Conseil fédéral a engagé la procédure de consultation</li><li>➤ Le Parlement a approuvé la révision partielle anticipée de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire</li><li>➤ Le programme d'armement 2000 est axé sur le Rapport sur la politique de sécurité 2000 et sur l'armée XXI</li><li>➤ La capacité d'effectuer des engagements en faveur de la paix est développée</li><li>➤ La coopération en matière de politique de sécurité avec l'étranger et les organisations internationales sera intensifiée</li><li>➤ Les prestations dans le domaine de la sauvegarde des conditions d'existence se poursuivent en fonction des priorités et de l'ampleur des ressources, et sont améliorées qualitativement. Les prestations en faveur de tiers sont fournies selon des règles strictes en vertu de l'ordonnance correspondante du 8 décembre 1997</li><li>➤ Les prestations fournies par l'armée dans l'intérêt du pays et de la population sont communiquées régulièrement</li><li>➤ Les messages relatifs aux initiatives populaires « pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée » et « La solidarité crée la sécurité: pour un service civil volontaire pour la paix (SCP) » sont approuvés par le Conseil fédéral</li></ul>

<p><b><u>Objectif 2</u> *</b></p> <p><b>Participation aux efforts internationaux visant une stabilisation durable de la situation dans les Balkans</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Notre pays tire les enseignements, dans le domaine de la coopération, de l'envoi d'un contingent suisse (Swisscoy) dans le cadre d'une opération multinationale de soutien de la paix</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 3</u> *</b></p> <p><b>Les principes, les tâches et les moyens de la protection de la population sont définis</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les principes applicables à la protection de la population ont été acceptés par les cantons et les organisations partenaires</li> <li>➤ Le plan directeur de la protection de la population a été présenté ; le Conseil fédéral a engagé la procédure de consultation</li> <li>➤ Les résultats de l'analyse des prestations effectuée à l'Office fédéral de la protection civile sont appliqués dans la perspective des objectifs fixés par le projet concernant la protection de la population</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 4</u> *</b></p> <p><b>Des éléments du concept sur la politique des sports sont mis en oeuvre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le nouveau programme Jeunesse+Sport 2000 est adopté</li> <li>➤ Les éléments « Sport et santé », « Le sport et les aînés » et « Le sport d'élite en tant que profession » sont mis en oeuvre</li> <li>➤ Les conditions générales applicables au sport d'élite sont améliorées (en collaboration avec les partenaires privés)</li> <li>➤ L'analyse des risques concernant les disciplines sportives extrêmes a été établie. Les mesures à prendre le cas échéant sont engagées</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 5</u></b></p> <p><b>Les bases en vue de la nouvelle gestion publique du DDPS sont créées</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le plan général du processus de réforme a été approuvé</li> <li>➤ Les accords de prestations entre le chef du DDPS et les organes qui lui sont directement subordonnés ont été conclus</li> <li>➤ Les instruments de gestion nécessaires ont été définis et sont mis en oeuvre en coordination avec le DFF:             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les possibilités offertes par le plafonnement de dépenses sont exploitées en fonction des besoins</li> </ul> </li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'idée préconisant une budgétisation axée sur le principe de la nouvelle gestion publique a été communiquée activement au niveau politique</li> <li>– Les ressources (finances, personnel, informatique, immobilier) sont gérées en fonction de l'attribution des tâches</li> <li>➤ Les conditions générales de la politique du personnel en vue des projets de réforme du DDPS sont stipulées dans les ordonnances correspondantes</li> <li>➤ La planification relative à la promotion des cadres (Management Development) à l'échelle départementale a été mise en oeuvre conformément aux directives du Conseil de direction du DDPS</li> <li>➤ Les exigences du DDPS en matière de sécurité ont été définies, leur réalisation est engagée et les compétences sont clairement assignées</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 6</u> *</b></p> <p><b>Le processus de gestion est communiqué à tous les échelons en fonction de la responsabilité et de la compétence déléguées ; il est clairement optimisé</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'application du principe de la concordance des tâches, des responsabilités et des compétences est intensifiée</li> <li>➤ La communication interne ciblée sur l'ensemble du département en tant qu'instrument utile au changement de gestion (Change Management) est renforcée</li> </ul>

# OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2000

## Département des finances

<b>Objectifs pour 2000</b> * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2000	<b>Mesures à prendre en 2000</b>
<b><u>Objectif 1</u> *</b> <b>Frein à l'endettement</b>	➤ Faire adopter le message par le Conseil fédéral
<b><u>Objectif 2</u> *</b> <b>Nouvelle péréquation financière</b>	➤ Faire adopter le message par le Conseil fédéral
<b><u>Objectif 3</u></b> <b>Révision de la loi fédérale sur la Banque nationale suisse (BNS)</b>	➤ Faire adopter le message par le Conseil fédéral
<b><u>Objectif 4</u> *</b> <b>Fondation Suisse solidaire / Réserves excédentaires de la BNS</b>	➤ Faire adopter le message par le Conseil fédéral  ➤ Faire adopter l'ordonnance d'exécution de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement et mettre la loi en vigueur
<b><u>Objectif 5</u> *</b> <b>Nouveau régime financier</b>	➤ Ouvrir la procédure de consultation
<b><u>Objectif 6</u> *</b> <b>Imposition des familles</b>	➤ Faire adopter le message par le Conseil fédéral
<b><u>Objectif 7</u> *</b> <b>Impôt sur le chiffre d'affaire</b>	➤ Instituer un groupe de travail chargé de préparer une solution subséquente aux mesures urgentes
<b><u>Objectif 8</u> *</b> <b>Taxe sur la valeur ajoutée</b>	➤ Faire adopter l'ordonnance d'exécution par le Conseil fédéral

<p><b><u>Objectif 9</u></b>  <b>Harmonisation fiscale sur le plan formel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, art. 22 et 68: Faire adopter le message par le Conseil fédéral</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 10</u> *</b>  <b>Loi sur le personnel de la Confédération (LPers)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Acheter l'élaboration des dispositions d'exécution de la LPers (nouveau système salarial inclus)</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 11</u> *</b>  <b>Assainissement de la Caisse fédérale de pensions (CFP)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Liquidier les problèmes restés en suspens et mettre à jour les dossiers des assurés</li> <li>➤ Créer les conditions nécessaires à l'approbation sans réserve du compte spécial 2000</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 12</u> *</b>  <b>Projet PUBLICA</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mener à terme le processus législatif concernant la nouvelle caisse de pensions et faire adopter les actes législatifs subordonnés à la loi</li> <li>➤ Acheter la préparation du transfert</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 13</u></b>  <b>Projet NOVE IT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faire adopter par le Parlement le financement de la réorganisation du domaine de l'informatique et de la télécommunication</li> <li>➤ Faire adopter par le Conseil fédéral les lignes directrices et l'ordonnance</li> <li>➤ Assurer le fonctionnement de l'administration fédérale telle qu'elle se présente dans ses nouvelles structures</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 14</u></b>  <b>Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rendre le système de perception de la RPLP opérationnel au 1er janvier 2001</li> </ul>

# OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2000

## Département de l'économie

<b>Objectifs pour 2000</b> * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2000	<b>Mesures à prendre en 2000</b>
<b><u>Objectif 1</u></b> * <b>Extension et renforcement du système commercial multilatéral</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Poursuite des discussions internes à l'OMC concernant la suite à donner à la Conférence de Seattle</li><li>➤ Début des négociations sectorielles concernant les services et l'agriculture, sur la base du mandat défini à Marrakech</li><li>➤ Information régulière au public sur le déroulement de ces négociations</li><li>➤ Organisation à Genève de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations-Unies sur les suites du Sommet social mondial (Genève 2000)</li></ul>
<b><u>Objectif 2</u></b> * <b>Mise en œuvre des accords bilatéraux avec l'UE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Entrée en vigueur des accords bilatéraux au 1<sup>er</sup> janvier 2001</li></ul>
<b><u>Objectif 3</u></b> * <b>Amélioration des relations institutionnelles avec les blocs économiques régionaux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Présidence de l'AELE durant le premier semestre 2000</li><li>➤ Conclusion, dans le cadre de l'AELE, et sur une base de réciprocité, d'accords préférentiels avec des pays des grands marchés outre-mer (Amérique du Nord et du Sud, Moyen-Orient, Afrique, Asie), de l'espace méditerranéen et de l'Europe centrale et orientale</li><li>➤ Signature de l'accord de libre-échange avec le Canada</li><li>➤ Préparation de la conclusion d'accords de libre-échange avec les pays de l'espace méditerranéen, notamment la Jordanie, Chypre et la Tunisie</li><li>➤ Poursuite des contacts avec d'autres pays tels que le Mexique, le Chili, l'Afrique du sud, l'espace Mercosur et la Corée</li></ul>

<p><b><u>Objectif 4</u></b>  <b>Soutien apporté aux pays de l'Est et aux pays en développement pour une meilleure intégration à l'économie mondiale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Collaboration à la création d'une nouvelle structure financière globale et au financement approprié des institutions financières internationales</li> <li>➤ Elaboration d'une stratégie pour le développement économique des pays du sud-est de l'Europe, dans le cadre du pacte de stabilité</li> <li>➤ Evaluation de l'application des décisions du CF du 29.10.1997 concernant la collaboration entre le DFAE et le DFE en matière d'aide aux pays en développement et en transition</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 5</u> *</b>  <b>Lutte contre les restrictions à la concurrence</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport sur l'opportunité d'une réforme du droit de la concurrence : examen de l'opportunité d'une possibilité d'introduire des sanctions directes contre les infractions aux dispositions de la loi sur les cartels</li> <li>➤ Bilan intermédiaire de la mise en œuvre de la loi sur les cartels et du fonctionnement des autorités de la concurrence</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 6</u></b>  <b>Redéfinition de la politique du logement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accompagnement du débat parlementaire sur la révision du droit de bail</li> <li>➤ Message concernant la loi fédérale sur l'amélioration des conditions de logement dans les régions de montagne (au cas où la motion Maissen est transmise comme motion)</li> <li>➤ Définition de la future politique du logement en fonction des décisions du CF en matière de nouvelle péréquation financière</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 7</u></b>  <b>Evaluation de la politique agricole 2002 et préparation des prochaines étapes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Premier rapport d'évaluation de la nouvelle politique agricole</li> <li>➤ Ajustement détaillé des mesures</li> <li>➤ Renforcement des instruments d'inspection, de contrôle et de controlling de la mise en œuvre</li> <li>➤ Mise en place de la Commission consultative pour la préparation de la prochaine étape de la réforme agricole (2004-2007)</li> </ul>

<p><b><u>Objectif 8</u></b>  <b>Création des conditions-cadre permettant à notre agriculture d'être compétitive sur les marchés suisse et étranger</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Poursuite de la lutte contre les épizooties et instauration de mesures visant à empêcher la propagation des maladies</li> <li>➤ Renforcement du contrôle des denrées d'origine animale</li> <li>➤ Rapport sur l'assurance qualité des denrées alimentaires (en collaboration avec le DFI, selon la décision du CF du 27.5.98)</li> <li>➤ Politique de la qualité des produits agricoles : intégration de la production animale dans l'ordonnance bio et enregistrements des AOC/IGP</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 9 *</u></b>  <b>Poursuite du programme de déréglementation et d'allègement administratif et amélioration des conditions cadre favorables à la création et au développement des entreprises</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Introduction d'un mécanisme d'évaluation des conséquences d'une réglementation</li> <li>➤ Message sur l'harmonisation entre la loi fédérale sur le matériel de guerre, la loi sur le contrôle des biens, la loi sur les armes et la loi sur les explosifs</li> <li>➤ Message concernant la loi fédérale sur le commerce itinérant</li> <li>➤ Rapport sur la sécurité générale des produits de consommation en Suisse</li> <li>➤ Poursuite du projet « Inventaire des procédures relevant du droit de l'économie »</li> <li>➤ Projets pilotes de gestion en ligne des procédures de fondation d'entreprises et des procédures d'approbation</li> <li>➤ Rapport sur les possibilités de promotion des créations d'entreprises, assorti d'un catalogue de mesures (capital-risque, par exemple)</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 10 *</u></b>  <b>Promotion de la flexibilité du marché du travail</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Elaboration des ordonnances d'exécution de la loi sur le travail après avoir entendu les divers partenaires sociaux</li> <li>➤ Message sur l'initiative populaire fédérale 'pour une durée du travail réduite'</li> </ul>

<p><b><u>Objectif 11</u> *</b>  <b>Promotion de la place économique suisse</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Loi fédérale sur la promotion des exportations et adaptation du système de la promotion des exportations aux nouvelles conditions économiques</li> <li>➤ Développement des synergies avec les organisations partenaires</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 12</u></b>  <b>Développement de structures compétitives dans les régions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Entrée en vigueur du programme Interreg III</li> <li>➤ Préparation de la suite à donner à l'arrêté fédéral en faveur des zones économiques en redéploiement (Arrêté Bonny)</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 13</u> *</b>  <b>Réforme de la formation professionnelle</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en œuvre de l'arrêté fédéral II sur les places d'apprentissage</li> <li>➤ Message sur la révision de la loi sur la formation professionnelle</li> <li>➤ Message sur l'initiative populaire 'pour une offre appropriée en matière de formation professionnelle'</li> <li>➤ Rapport sur la formation continue</li> <li>➤ Mesures d'intégration des professions des domaines du social, de la santé et des arts</li> <li>➤ Développement d'un concept de formation pour l'informatique</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 14</u></b>  <b>Intégration des hautes écoles spécialisées au réseau suisse des hautes écoles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport intermédiaire sur les HES</li> <li>➤ Remise des premiers diplômes HES et modification des titres décernés jusqu'à ce jour</li> <li>➤ Mise en place des réseaux de compétence nationaux des HES</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 15</u></b>  <b>Valeur ajoutée par le savoir</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en œuvre de la campagne de formation dans le domaine de la société de l'information. Deuxième rapport intermédiaire au Conseil fédéral</li> <li>➤ Poursuite des travaux dans le domaine du commerce électronique</li> </ul>

<p><b><u>Objectif 16</u> *</b>  <b>Garantie d'un revenu de remplacement approprié aux personnes au chômage</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Révision de la loi sur l'assurance-chômage: ouverture de la procédure de consultation</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 17</u></b>  <b>Mise en œuvre du Rapport du Conseil fédéral relatif à la politique menée en matière de réserves obligatoires pour les années 2000-2003</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mesures juridiques:             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Suppression de l'ordonnance sur la constitution de réserves obligatoires de thé</li> <li>– Adaptation des règlements et des directives aux organisations chargées des réserves obligatoires</li> </ul> </li> <li>➤ Mesures pratiques visant à réduire la quantité de réserves obligatoires dans le domaine des produits agricoles (sucre, matières grasses et huile, riz, café, cacao, beurre de cacao, thé, céréales, par ex.), des agents énergétiques (carburants, huiles de chauffage, gaz, charbon, par ex.), des médicaments, etc.</li> <li>➤ Préparation des bases juridiques et organisationnelles du passage de l'organisation du stockage obligatoire des céréales de l'Office fédéral de l'agriculture à l'Office fédéral de l'approvisionnement économique du pays</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 18</u></b>  <b>Définition du rôle et des tâches du service civil en tenant compte de l'évolution des instruments de la politique de sécurité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Révision de la loi fédérale sur le service civil qui tient compte des développements des projets Armée XXI et Protection civile 2000: procédure de consultation</li> <li>➤ Elaboration d'une ordonnance sur les prestations extraordinaires du service civil</li> <li>➤ Elaboration et mise en œuvre d'un plan directeur du service civil</li> </ul>



<p><b><u>Objectif 19</u></b>  <b>Réorganisation de l'informatique départementale</b></p>	<p>➤ Mise en œuvre des décisions de NOVE IT au DFE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Projet MERKUR: élaboration du concept d'organisation opérationnelle et début de la migration technique et de la migration du personnel. Définition du concept de sécurité</li> <li>– Construction du centre de calcul départemental à la Güterstrasse 24 en vue de la séparation entre les bénéficiaires et les fournisseurs de prestations</li> <li>– Projet SIGMA : définition d'une stratégie informatique pour les Stations fédérales de recherches, au Haras national et à l'IVI</li> <li>– Projet SERVO : contrôle de qualité du projet AVAM/ASAL 2003 (visant le remplacement du système actuel suite à l'évolution de la législation et de la technique informatique)</li> <li>– Projet MARS: introduction de SAP au secrétariat général, à l'OFFT, à l'OFAE, à l'OFL et au secrétariat de la Commission de la concurrence</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 20</u></b>  <b>Nomination des membres des commissions extra-parlementaires relevant du domaine de compétence du DFE pour la période administrative 2001-2004</b></p>	<p>➤ Les membres des commissions extra-parlementaires relevant du domaine de compétence du DFE pour la période administrative 2001-2004 sont nommés</p>
<p><b><u>Objectif 21</u></b>  <b>Ediction d'un règlement d'organisation du DFE</b></p>	<p>➤ Présenter le règlement d'organisation du DFE</p>

# OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2000

## Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

<b>Objectifs pour 2000</b> * cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2000	<b>Mesures à prendre en 2000</b>
<b><u>Objectif 1</u></b> <b>Renforcer la politique d'organisation du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Créer un nouvel office fédéral de l'organisation du territoire et de la coordination des transports (dénomination provisoire)</li><li>➤ Le rapport sur les mesures fédérales en matière de politique d'organisation du territoire (programme de réalisation 2000-2003) est adopté</li></ul>
<b><u>Objectif 2</u></b> * <b>Préparer et arrêter en partie les bases d'une politique énergétique à la fois conforme au marché et axée sur l'écologie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Le programme qui doit prendre la relève d'Énergie 2000 (objectifs, structures, mesures à prendre) est défini sur la base de la décision sortie des urnes</li><li>➤ Les travaux préliminaires relatifs au message traitant des initiatives anti-atomiques et à la loi sur l'énergie nucléaire (contre-projet indirect) et la procédure de consultation sont achevés</li><li>➤ Le message relatif à la loi fédérale qui modifie l'arrêté fédéral concernant la loi sur l'énergie atomique est approuvé</li><li>➤ La loi sur le CO<sub>2</sub> est entrée en vigueur</li><li>➤ L'ordonnance concernant le fonds pour la gestion des déchets radioactifs des centrales nucléaires est approuvée</li><li>➤ Les travaux relatifs à la loi sur le marché du gaz sont entamés</li></ul>

<p><b><u>Objectif 3</u> *</b></p> <p><b>La mise en œuvre des grands projets ferroviaires et le transfert du trafic-marchandises de la route vers le rail prennent forme</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les ordonnances d'exécution de l'accord sur les transports terrestres sont disponibles</li> <li>➤ Les ordonnances et leurs modifications concernant l'application des mesures d'accompagnement sont disponibles</li> <li>➤ Le projet de surveillance des mesures d'accompagnement est disponible</li> <li>➤ Le projet de subventionnement du trafic par wagons complets (2001-2004) est disponible</li> <li>➤ Le Conseil fédéral a libéré les premières tranches des crédits d'ouvrage et des réserves relatifs à la NLFA</li> <li>➤ L'ordonnance d'exécution des mesures anti-bruit dans le domaine ferroviaire est approuvée</li> <li>➤ Les messages approuvant les accords sur les raccordements aux lignes à grande vitesse de l'Italie et de la France sont disponibles</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 4</u> *</b></p> <p><b>Intégrer la navigation aérienne dans une politique globale des transports et dans le cadre de la l'organisation du territoire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La première partie du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) est approuvée par le Conseil fédéral (décisions de principe)</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 5</u> *</b></p> <p><b>Continuer de développer le droit international en matière d'environnement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les messages sur la ratification de la convention PIC et des deux protocoles à la convention de l'ONU/CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (métaux lourds, polluants organiques persistants) sont approuvés par le Conseil fédéral</li> <li>➤ Le protocole sur la sécurité dans le domaine de la biotechnologie est signé par la Suisse</li> </ul>

<p><b><u>Objectif 6</u> *</b></p> <p><b>Continuer de mener une politique de durabilité en matière d'environnement en Suisse</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le Conseil fédéral a pris une décision sur l'insertion des marges proglaciaires dans l'inventaire des zones alluviales, révisé l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage et adopté un inventaire des amphibiens</li> <li>➤ Le Conseil fédéral a approuvé un rapport intermédiaire sur l'état de la mise en œuvre de la stratégie « Le développement durable en Suisse » et arrêté la marche à suivre</li> <li>➤ L'opportunité d'adapter les ordonnances sur les émissions des véhicules à moteur et des machines de chantier, si l'UE durcit ses prescriptions en la matière, est examinée</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 7</u></b></p> <p><b>Les conditions sont créées pour améliorer la sécurité du trafic</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les systèmes, les équipements minimaux et la procédure selon l'art. 42 LCdF sont déterminés</li> <li>➤ La reprise des tâches de souveraineté en matière de sécurité est rodée en pratique</li> <li>➤ L'organisation du projet a commencé</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 8</u></b></p> <p><b>Mettre au point une nouvelle politique forestière</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Achever les travaux préliminaires concernant le nouveau document de base concernant la politique forestière</li> </ul>
<p><b><u>Objectif 9</u></b></p> <p><b>La deuxième phase de mise en œuvre de la stratégie pour une société de l'information est terminée</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le Conseil fédéral a pris connaissance du deuxième rapport du GCSI (notamment pour ce qui est de la concrétisation des actions prioritaires ainsi que des propositions concernant la suite du processus de mise en œuvre de la stratégie du Conseil fédéral)</li> <li>➤ La question du financement des actions relatives à la formation est réglée (en collaboration avec le DFE et le DFI)</li> <li>➤ La question de la faisabilité d'un « guichet universel » est réglée (en collaboration avec la ChF)</li> <li>➤ La question de la suite de la procédure en matière de cadre juridique est réglée</li> </ul>

<p><b><u>Objectif 10</u></b> <b>Préparer le projet NASA pour qu'il soit presque prêt à être envoyé en consultation</b></p>	<p>➤ Les modifications de textes législatifs ainsi que les nouvelles lois nécessaires ont été mises en chantier</p>
<p><b><u>Objectif 11</u></b> <b>Prendre en main la prévention des séismes au niveau de la Confédération</b></p>	<p>➤ Elaborer le projet d'un catalogue de mesures</p>
<p><b><u>Objectif 12</u></b> <b>La première étape de l'intégration des services civils et des services militaires de la navigation aérienne est réalisée</b></p>	<p>➤ Le conseil d'administration et la direction de la nouvelle société pour les services de la navigation aérienne sont désignés</p> <p>➤ La stratégie du propriétaire est approuvée</p>

## Les Objectifs du Conseil fédéral en 2000: vue d'ensemble

- Objectif 00-1      Message concernant l'adhésion à l'ONU – Information du public
- Objectif 00-2      Application des accords sectoriels bilatéraux conclus avec l'UE
- Objectif 00-3      Participation aux efforts internationaux visant une stabilisation durable de la situation dans les Balkans
- Objectif 00-4      Création de l'organisation « Présence suisse » (PRS) qui succédera à la COCO – Réglementation des transferts internationaux de biens culturels
- Objectif 00-5      Définition du mandat de négociation suisse pour le nouveau cycle de l'OMC – Meilleur accès aux marchés étrangers – Loi sur la promotion des exportations
- Objectif 00-6      Création, dans le secteur de la promotion de la paix, d'un corps d'experts civils volontaires – Rédaction du rapport « Sécurité et développement durable » – Envoi en consultation du nouveau Plan directeur de l'armée XXI et du nouveau Plan directeur de la protection de la population
- Objectif 00-7      Révision de la loi sur la formation professionnelle – Travaux préliminaires concernant un article constitutionnel sur les hautes écoles – Convention de coopération avec les cantons dans le domaine des hautes écoles
- Objectif 00-8      Préparation de la participation pleine et entière aux programmes de recherche européens et préparation des négociations en vue d'une participation pleine et entière aux programmes de l'UE dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle et de la jeunesse
- Objectif 00-9      Droit des cartels – Droit des fusions – Surveillance des assurances et révision de la loi sur le contrat d'assurance – Ordonnances d'exécution de la loi sur le travail
- Objectif 00-10      Consultation sur le nouveau régime financier – Message sur le frein à l'endettement – Consultation sur la réforme de l'imposition des familles – Ordonnance d'exécution de la loi sur la taxe sur la valeur ajoutée
- Objectif 00-11      Mise en vigueur de la loi sur le CO<sub>2</sub> – Programme de politique énergétique – consultation sur la nouvelle loi sur l'énergie nucléaire – ordonnance concernant le fonds spécial pour la gestion des déchets radioactifs provenant des installations nucléaires

Objectif 00-12	Conventions internationales sur la protection de l'air et la diversité biologique – Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie « Le développement durable en Suisse »
Objectif 00-13	Application de l'accord sur les transports terrestres et des mesures d'accompagnement – Début de la phase principale des travaux de construction des NLFA – Raccordement au réseau ferroviaire européen à grande vitesse
Objectif 00-14	Consultation au sujet de la nouvelle loi sur la radio et la télévision
Objectif 00-15	Programme pluriannuel de la statistique fédérale 1999-2003
Objectif 00-16	Achèvement de la réforme du gouvernement et de l'administration (y compris l'édiction de l'ordonnance d'exécution de la loi sur le personnel de la Confédération, le règlement des dossiers en suspens et l'approbation de l'ordonnance d'exécution de la loi régissant la CFP) – Réforme de la direction de l'Etat – Mise en œuvre de la réforme de la justice et suite des travaux concernant la loi sur le Tribunal fédéral
Objectif 00-17	Elaboration de bases juridiques en vue de la création et du financement de la Fondation Suisse solidaire
Objectif 00-18	Messages concernant la consolidation de l'AVS et de la prévoyance professionnelle - Procédure de consultation concernant la 4 <sup>e</sup> révision de l'AI – Révision partielle de la loi sur l'assurance-maladie: réforme du financement des hôpitaux – Procédure de consultation concernant la révision de la loi sur l'assurance-chômage – Suite à donner au mandat constitutionnel assurant aux personnes handicapées les mêmes droits qu'aux autres citoyens
Objectif 00-19	Réalisation et développement d'une politique nationale de la santé publique – Révision de la loi sur les stupéfiants – Prévention et traitement de la toxicomanie – Message concernant la ratification de la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine et du Protocole additionnel portant interdiction du clonage d'êtres humains
Objectif 00-20	Nouvelle péréquation financière: suite de la consultation
Objectif 00-21	Message concernant la nouvelle loi sur les langues
Objectif 00-22	Message concernant la révision de la loi fédérale sur le cinéma – Adoption du nouveau programme « Jeunesse + Sport 2000 »
Objectif 00-23	Mise en pratique d'une politique systématique des retours – Réexamen du coût de l'asile et des structures incitatives dans ce domaine – Révision totale de la LSEE
Objectif 00-24	Mise en service provisoire d'une banque centrale de données de profils ADN

## Les Objectifs du Conseil fédéral en 2000:

Objets parlementaires planifiés pour 2000  
(classés par ordre de priorité et par points essentiels)

### 1 La Suisse, partenaire sur la scène internationale – les chances d'une Suisse ouverte et visionnaire

1.1 Relations internationales	1 <sup>er</sup> semestre 2000	2 <sup>e</sup> semestre 2000
• Message concernant l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies (ONU)		X
• Rapport sur le premier protocole additionnel de la convention européenne des droits de l'homme		X
• Bilan concernant le rapport de politique extérieure de 1993 (en réponse au postulat Zbinden du 17 mars 1999)		X
• Message relatif à la ratification de la convention de l'UNESCO de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels		X
• Message concernant une loi fédérale sur la promotion des exportations et un arrêté fédéral sur une aide financière destinée à la promotion des exportations durant les années 2001 à 2003	X	
• Message concernant la loi sur les embargos		X

1.2 Sécurité	1 <sup>er</sup> semestre 2000	2 <sup>e</sup> semestre 2000
• Message concernant l'initiative populaire « pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée »	X	
• Message concernant l'initiative populaire « La solidarité crée la sécurité : pour un service civil volontaire pour la paix (SCP) »	X	
• Message concernant un accord d'entraide internationale en matière pénale avec Hong Kong	X	



• Message concernant un accord d'entraide internationale en matière pénale avec l'Égypte		X
• Message concernant un traité avec la Hongrie sur la lutte contre le crime organisé	X	

## 2 La Suisse, pôle économique et intellectuel – améliorer les chances des générations futures

2.1 Recherche et formation	1 <sup>er</sup> semestre 2000	2 <sup>e</sup> semestre 2000
• Message concernant la révision de la loi fédérale sur la formation professionnelle	X	

2.2 Economie et compétitivité	1 <sup>er</sup> semestre 2000	2 <sup>e</sup> semestre 2000
• Message concernant la loi sur les fusions	X	
• Message concernant la loi fédérale sur la surveillance des assurances		X
• Message concernant la révision partielle de la loi fédérale sur le contrat d'assurance		X
• Rapport sur la promotion de la création d'entreprises		X
• Message concernant la modification de la loi sur les armes, de la loi sur le matériel de guerre, de la loi sur les explosifs et de la loi sur le contrôle des biens	X	
• Message relatif à un arrêté fédéral sur l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels et une loi fédérale sur la protection du design (loi sur la protection des design)	X	
• Message concernant la loi fédérale sur le commerce itinérant	X	

<b>2.3</b>	<b>Politique budgétaire et finances fédérales</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2000	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2000
	• Message concernant l'institution d'un frein à l'endettement (par une disposition constitutionnelle)	X	
	• Rapport sur les projets fiscaux (postulat du groupe radical-démocratique du 3 mars 1999 et postulat Schiesser du 3 mars 1999)	X	

<b>2.4</b>	<b>Environnement et infrastructure</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2000	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2000
	• Message relatif à la ratification de l'arrangement bilatéral entre la Suisse et l'Italie concernant les raccordements sud	X	
	• Message relatif à la ratification de l'arrangement bilatéral entre la Suisse et la France concernant les raccordements au TGV	X	
	• Message relatif à la loi fédérale portant modification de l'arrêté fédéral concernant la loi sur l'énergie atomique	X	
	• Message concernant la ratification de la convention PIC		X
	• Message concernant la ratification du protocole du 24 juin 1998 à la convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif aux métaux lourds	X	
	• Message concernant la ratification du protocole du 24 juin 1998 à la convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif aux polluants organiques persistants		X

<b>2.5</b>	<b>Société de l'information et médias</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2000	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2000
	• Programme pluriannuel de la statistique fédérale 1999-2003	X	

<b>2.6 Institutions de l'Etat</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2000	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2000
• Message relatif à la loi fédérale sur le Tribunal fédéral et à la loi fédérale sur le Tribunal administratif fédéral et sur le Tribunal pénal fédéral		X
• Message concernant la révision partielle du CC (informatisation des registres de l'état civil)		X
• Message concernant la loi sur les documents d'identité		X
• Rapport sur le Programme de la législature 1999-2003	X	

### 3 La Suisse, patrie de tous ses habitants – Permettre à toutes les générations de s'identifier à elle

<b>3.1 Sécurité sociale; santé publique</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2000	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2000
• Message concernant la révision partielle de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (réforme du financement des hôpitaux)	X	
• Message concernant l'initiative populaire « La santé à un prix abordable »	X	
• Message concernant l'initiative populaire « Droits égaux pour les personnes handicapées »	date incertaine	
• Message concernant la révision de la loi sur les stupéfiants		X
• Message concernant la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur les droits de l'Homme et la biomédecine, ainsi que du protocole additionnel portant interdiction du clonage d'êtres humains	X	

<b>3.2 Equilibres régionaux</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2000	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2000
• Rapport sur les mesures de la Confédération en matière de politique d'organisation du territoire: programme de réalisation 2000-2003		X

<b>3.3 Société, culture et sport</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2000	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2000
• Loi sur les langues		X
• Message concernant la loi fédérale sur la production et la culture cinématographiques	X	
• Message spécial et arrêté fédéral concernant l'aide financière aux installations de sport d'importance nationale	X	

<b>3.4 Politique migratoire</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2000	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2000
• Message portant sur la révision partielle de la loi sur l'asile et de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (en particulier, complément des dispositions régissant l'exercice d'une activité lucrative par les personnes relevant du domaine de l'asile, modification des structures incitatives, etc.)		X
• Message sur la révision totale de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (qui s'appellera désormais loi sur les étrangers)		X

<b>3.5 Sûreté intérieure</b>	<u>1<sup>er</sup> semestre</u> 2000	<u>2<sup>e</sup> semestre</u> 2000
• Message sur la révision partielle du code pénal, prescription des délits sexuels et interdiction de détenir du matériel pornographique dur	X	